

GUIDE DE DECLARATION D'UN HANDICAP ET DE DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES AUX EXAMENS

Des mesures particulières concernant l'aménagement des épreuves peuvent être accordées par l'ESLSCA Business School aux candidats présentant un handicap, sous réserve d'approbation du certificateur le cas échéant.

Ces mesures particulières doivent faire l'objet d'une demande écrite et justifiée.

La demande doit être formulée au moyen d'un dossier comportant les éléments suivants :

- Un formulaire de demande d'aménagement d'épreuves à remplir par le candidat
- Les justificatifs nécessaires

Les candidats pourront être reçus par la référente handicap pour un échange.

Sous 30 jours au plus tard à compter de la réception de la demande (si dossier complet).

Responsable Pédagogique
Caterina CALISTRI



ESLSCA Business school Paris
Parc de Flandre - Batiment 14
11 rue de Cambrai
75019 Paris
Tél : +33 1 78 42 89 60